

DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2025/13

**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 20 février 2025.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 16 ; Nombre de votants : 23

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA – M. CAVALIERE – Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT – Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN – Mme LAPLANE-SOTUM - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. BACHELLERIE à Mme NETO – Mme FAUCHE à Mme CUEILLENS - M. CAUQUIL à M. CAVALIERE - Mme COUDERC à Mme BRANA - Mme MESSERLI à M. CAMAZZOLA - M. ROSELL à Mme NARRAN - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL.

**Objet : Projet d'esthétique des réseaux Avenue des Pyrénées – télécom.**

Dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier de l'avenue des Pyrénées, la Commune a sollicité Territoire d'Énergie Gers pour la mise en esthétique des réseaux secs.

L'estimation des travaux d'effacement des réseaux de télécommunication s'élèvent à 12 817,00 € TTC pour la partie des travaux de génie civil et à 406,00 € HT pour la partie câblage.

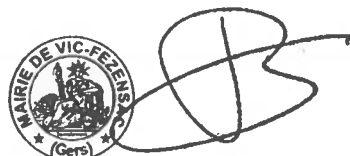
Vu le dossier présenté en date du 13 décembre 2024 par les service du Syndicat Territoire d'Énergie Gers et de Orange, après étude détaillée et échange de vues,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total estimatif de 12 817,00 € TTC pour la partie des travaux génie civil ;
- d'approuver le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de 406,00 € HT pour la partie câblage ;
- de confier la réalisation de ces dits travaux au Syndicat Territoire d'Énergie du Gers dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties ;
- de m'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

Publié le 28 février 2025  
En Préfecture le 28 février 2025

Pour extrait certifié conforme,



Le 28 février 2025

Madame le Maire,  
Barbara NETO